

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE

AIDE A LA FORMATION

PRESTATION RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX AED ET AESH

Prestation limitée à une demande par carrière

BÉNÉFICIAIRES :

AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Pour les célibataires sans charge de famille : prise en compte de l'indice nouveau majoré INM inférieur ou égal à 503

Autres situations : quotient familial (revenu net imposable/ nombre de parts) inférieur ou égal à **12400 €**

1. Prestation servie pour les étudiants s'étant acquittés de droits d'inscription en licence 3 à une des formations ci-dessous:
 - Lettres, langues, histoire/géographie, philosophie, histoire des arts
 - Science de l'éducation, science du langage
 - Maths, sciences,
 - STAPS
2. Prestation servie pour les étudiants s'étant acquittés de frais d'inscription au master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)

L'agent doit être scolarisé sur le territoire national et dans un établissement privé sous contrat avec l'Education nationale.

MONTANT : 100% de la facture acquittée à hauteur de 450€

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À COMPTER DU DÉBUT DE LA FORMATION. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes sont à faire **uniquement sur la plateforme **Colibris – Rubrique prestations sociales****

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr